

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS

PLACEMENT GARANTI À RENDEMENT BONIFIÉ

SOINS DE SANTÉ – 3,5 ANS, 5 ANS ET 6 ANS



Coopérer pour créer l'avenir

Période de vente du 2 avril 2012 au 30 juin 2012

BREF APERÇU

Le Placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé est un placement qui vous permet de profiter du potentiel de croissance de grandes entreprises internationales exerçant leurs activités dans le secteur des soins de santé tout en protégeant à 100 % votre capital à l'échéance. De plus, vous bénéficiez d'un rendement garanti à l'échéance.

- Termes de 3,5 ans, de 5 ans ou de 6 ans
- Investissement minimal de 500 \$
- Garantie totale du capital à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Aucuns frais de gestion
- Possibilité de rachat pendant certaines périodes précises durant le terme
- Si le placement n'est pas enregistré :
 - imposition annuelle du rendement garanti
 - imposition à l'échéance du rendement lié à l'évolution boursière
- Protection contre le risque de devises
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Votre choix	Terme de 3,5 ans <input type="checkbox"/>	Terme de 5 ans <input type="checkbox"/>	Terme de 6 ans <input type="checkbox"/>
Date d'émission	19 juillet 2012	17 juillet 2012	19 juillet 2012
Date d'échéance	19 janvier 2016	17 juillet 2017	19 juillet 2018
Rendement annuel garanti minimal	0,57 %	0,98 %	1,13 %
Rendement cumulé garanti minimal	2,00 %	5,00 %	7,00 %
Rendement annuel composé maximal	2,76 %	3,71 %	4,06 %
Rendement cumulé maximal	10,00 %	20,00 %	27,00 %

PANIER DE TITRES EN BREF

Le panier de titres reflète la performance de 10 titres boursiers internationaux du secteur des soins de santé.

RÉPARTITION DES TITRES

	Poids %
Abbott Laboratories	10,00
Bristol-Myers Squibb	10,00
GlaxoSmithKline Plc	10,00
Johnson & Johnson Inc.	10,00
Merck & Co. Inc.	10,00
Novartis AG	10,00
Pfizer Inc.	10,00
Roche Holding AG	10,00
Sanofi-Aventis SA	10,00
Takeda Pharmaceutical Company Limited	10,00
Total	100,00

CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 3,5 ans, de 5 ans, de 6 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'un potentiel de rendement supérieur à celui d'un tel produit.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, le présent placement garanti se différencie d'une épargne à terme traditionnelle en ce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement ne peut être connu avec certitude qu'à l'échéance et est fonction de l'appréciation des titres de référence.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Entre la date d'acquisition de votre placement et sa date d'émission, votre capital rapporte un taux de 1,00 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation du cours de 10 titres boursiers équilibrés, comme listés précédemment, jusqu'à concurrence d'un maximum de 10,00 % (3,5 ans), de 20,00 % (5 ans) ou de 27,00 % (6 ans).

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des titres à la fin du terme, nous prenons en compte une moyenne des lectures mensuelles des cours de chacun des titres pendant les 3 derniers mois du terme.

Le présent placement ne donne pas droit aux dividendes et distributions versés par les sociétés comprises dans le panier de titres. Le rendement du placement, même si les cours sont publiés en devises étrangères, n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

Versement de l'intérêt	Terme de 3,5 ans	Terme de 5 ans	Terme de 6 ans
Si le rendement cumulé du panier au terme du placement est inférieur ou égal à : L'intérêt versé s'élèvera à :	2,00 % 2,00 %	5,00 % 5,00 %	7,00 % 7,00 %
Si le rendement cumulé du panier au terme du placement varie de : L'intérêt versé correspondra au :	2,00 % à 10,00 % rendement cumulé réel	5,00 % à 20,00 % rendement cumulé réel	7,00 % à 27,00 % rendement cumulé réel
Si le rendement cumulé du panier au terme du placement est supérieur à : L'intérêt versé s'élèvera à :	10,00 % 10,00 %	20,00 % 20,00 %	27,00 % 27,00 %

Le rendement basé sur l'évolution des prix des titres pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, votre capital et le rendement annuel minimal sont garantis à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Le niveau de l'indice du placement est mis à jour de façon régulière sur le site desjardins.com, mais doit être considéré uniquement comme une indication. Le rendement du placement n'est déterminé qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

À l'échéance, à moins d'avis contraire de votre part, votre placement (capital et intérêts) est automatiquement réinvesti dans un produit similaire.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Il est possible de racheter ou de convertir votre placement annuellement à partir du troisième anniversaire pour les placements dont le terme est de 5 ans ou de 6 ans. À votre demande, les valeurs de rachat ou de conversion approximatives vous seront communiquées. Veuillez vous reporter à la convention de placement pour en connaître les modalités.

La valeur de rachat ou de conversion pourrait être inférieure au montant du capital investi lorsque le rachat est effectué lors du troisième ou du quatrième anniversaire.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine à sa seule discrétion les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions à la suite d'une chute importante des marchés boursiers, la caisse pourrait notamment prendre la décision de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement pour annuler votre placement et récupérer votre dépôt en communiquant avec votre conseiller à la caisse.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information, visitez desjardins.com, communiquez avec le conseiller de Desjardins de votre caisse ou encore avec un conseiller AccèsD au 514 CAISSES ou au 1 800 CAISSES.

Le présent document donne un aperçu du Placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé – 3,5 ans, 5 ans et 6 ans et n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, la convention de placement prévaut. Vous trouverez l'information complète dans votre convention de placement, que vous recevrez par la poste à votre domicile à la suite de l'achat de ce placement. Celle-ci peut également être consultée sur desjardins.com. Les investisseurs potentiels devraient prendre connaissance de la convention de placement avant d'investir dans ce placement.

¹Pour en connaître davantage sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter le www.lautorite.qc.ca pour les caisses du Québec, le www.dico.com pour les caisses de l'Ontario et le www.assurance-nb.ca pour les caisses du Nouveau-Brunswick.